

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	39
Votants par procuration	11
Absents	6
Total des votes	50

7. Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. RABEL, M. BESSARD, Mme VANBESIE, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, M. LEBEE, M. VETEL, Mme MONTIER

**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. VOSNIER, Mme GENAR, M. DUCLOS

**SUPPLEANTS EXCUSES** : M. FOURNIER, Mme FRESSARD, M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, Mme CACAUX, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER

**TITULAIRES ABSENTS** : M. BEIGLE, M. BARRE, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS ABSENTS** : M. MEAUDE, M. DROUET, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

**PROCURATIONS** : M. GIRARD à M. SIMON, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. TIHY à Mme DUHAMEL, Mme DUONG à M. LEROUX, M. LAMY à M. LEROUX, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BEAUDOUIN à M. BURET, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. SWERTVAEGER

**N° 41-2022 Adoption du compte de gestion 2021 – Budget Pôle Santé libéral Ambulatoire –  
Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle**

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif (Ordonnateur) et sur le compte de gestion (Comptable Public).

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local par le Trésorier.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

admis en préfecture  
027-200065787-20220404-41-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2022  
Date de réception préfecture : 06/04/2022

## Résultats budgétaires de l'exercice

01007 - POLE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 761 605,10	10 000,00	2 771 605,10
Titres de recette émis (b)	434 363,90	1 000,00	435 363,90
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	434 363,90	1 000,00	435 363,90
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 761 605,10	10 000,00	2 771 605,10
Mandats émis (f)	482 382,04	738,40	483 120,44
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	482 382,04	738,40	483 120,44
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		261,60	
(h - d) Déficit	48 018,14		47 756,54

Les chiffres du compte administratif 2021 ont été vérifiés avec le compte de gestion de la trésorerie :

*Aussi, et au regard de ce qui précède,*

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article D2343-5 du CGCT prévoyant que le compte de gestion est remis par le comptable de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et sert au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2022,

**CONSIDERANT** la nécessité d'arrêter le compte de gestion 2021 transmis par le Trésorier avant le vote du compte administratif 2021,

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité*

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du comptable public du budget Annexe PSLA de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, celui-ci concordant avec les écritures de l'ordonnateur,
- **AUTORISE** le Président et son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pont-Audemer, le 04 avril 2022

le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l' Eure

*Michel LEROUX*



Michel LEROUX

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20220404-41-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2022  
Date de réception préfecture : 06/04/2022